

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST DELIBERATION

N° 27

Séance du 03/06/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 21

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

27/05/2017

Date d'affichage

03/06/2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE

08 JUIN 2017

D.R.C.L

L'an 2017, le 03 juin à 09h00, l'Assemblée Délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CENTRE-OUEST, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine.

Étaient présents :

M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BAMANA Anhya, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. HAROUNA Attoumani, M. MADI Saïd, Mme MAHADI Salima, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme BACAR Inhati Solihi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. MIKIDADI Madihali, et Mme ALI Fatima.

Procuration(s) : Néant.

Étai(ent) absent(s) :

M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, M. ALI-MALLOU ASSANI Assani, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MROIVILI Amina, Moilim, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme DOUKAINI Kamaria, M. SAID Mohamed, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah et Mme AHMED Aïda..

Étai(ent) excusé(s) :

Mme ABDOU COLO Nassuhati (accouchement).

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BAMANA Anhya.

Objet : Modification de la délibération n° 2 du 28 janvier 2017 portant sur le portage du projet de construction d'une cuisine centrale intercommunale.

Le Président expose qu'en acceptant le portage du projet de construction d'une cuisine centrale intercommunale de 12 000 repas en liaison réfrigérée, conformément à la délibération n° 2 du 28 janvier 2017 prise par la Communauté de communes du Centre-Ouest, il restait une facture impayée d'un montant de 7 900 € du bureau d'étude AGORA (SIRET : 381 938 796 00025), basée à Saint-Gilles-Les-Bains à La Réunion, qui a réalisé une étude de faisabilité concernant cet équipement. Facture n° 161020 AB du 21/10/2016.

Ce document a permis de constituer un dossier de demande de financement auprès du Ministère des Outre-mer le jeudi 27 octobre 2016.

Considérant qu'il y avait omission de mentionner dans la délibération précitée que ladite facture devait être prise en charge par la Communauté de Communes du Centre-Ouest.

Le Conseil communautaire est sollicité pour accepter de prendre en charge cette facture et de la payer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE d'accepter la proposition du Président et de payer la facture n° 161020 AB du 21/10/2016 du cabinet AGORA modifiant ainsi la délibération n° 2 du 28 janvier 2017 ; et d'imputer cette dépense au compte 2031 – Frais d'études du budget 2017.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TSINGONI, le 03/06/2017
Le Président, **M. ANTOYISSA Zaïnoudine**

